

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 868 accordant une permission à M, licard (Lucien)

n° 868

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date de publication

11 août 1949

Date du numéro

31 août 1949

### VISAS

La Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande de permission en date du 5 août 1249 formulée par M. Hicard (Lucien) : Vu l'avis favorable du chef du service de l'enregistrement,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er , — Une permission d'absence d'un mois pour en jouir à Harrur (Ethiopie), est accordée à M. Hicard (Lucien), agent de constatation principal de l'enregistrement,

#### Art. 2

— La présente decision, qui aura effet pour compter du 16 août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera,

**Le Gouverneur, P.H. SIRIEX.**